

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de REAL

SEANCE du : 21 03 2026
Convocation du : 16/03/2026
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents excusés : 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales

L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

OBJET de la délibération : Représentants au SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE -SIVM-

Mme la Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant
Le conseil municipal,
VU les articles L5212-6 et 5212-7 Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple dont le siège est à Matemale (66)
PROCÈDE à la désignation, à la majorité absolue des suffrages, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au dit Syndicat,

Les résultats sont les suivants

7 votants
7 exprimes
Majorité absolue

Ont obtenu :

BEY Jean Claude 7 VOIX
DREWITZ Rene 7 VOIX

En conséquence sont élus titulaire BEY Jean Claude élus suppléant DREWITZ René au SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE -SIVM-

Fait et délibéré à REAL 21 03 2026
LE MAIRE
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie

Le secrétaire de séance

DREWITZ René

